

Vol d'instruction, feu moteur au sol après plusieurs tentatives de mise en route

Aéronef Avion Reims Aviation F152	Immatriculation F-GCHC	Exploitant Club
Date et heure¹ Samedi 18 décembre 2010 à 11 h 57	Lieu AD Lyon Bron	Conséquences Avion fortement endommagé

L'instructeur et son élève s'installent à bord de l'avion avec l'intention d'effectuer un vol local.

L'instructeur explique qu'il fait procéder à trois injections de carburant. A l'issue des injections, l'élève ne parvient pas à démarrer le moteur. Une seconde série de deux injections et démarriages reste infructueuse. L'instructeur échoue lors d'une troisième tentative. Il observe que la charge de la batterie est faible et décide d'annuler le vol.

En descendant de l'avion, les deux occupants constatent que le compartiment moteur est en feu. L'instructeur ferme le robinet d'essence, vérifie que la batterie est coupée et éteint l'incendie à l'aide d'un extincteur qu'il a saisi dans un hangar proche.

L'instructeur indique qu'il a suivi les consignes du manuel de vol pour le démarrage par temps froid (chapitre 4.22 : utilisation par temps froid par température inférieure à - 7 °C). Celles-ci préconisent d'effectuer un brassage de l'hélice à la main ainsi que 2 à 4 injections simultanées.

Après plusieurs tentatives de mise en route, l'essence s'est accumulée dans la boîte de réchauffe et le capot moteur. Un retour de flamme de l'échappement l'a probablement enflammée.

L'instructeur, PPL, SEP, FI, totalisait 1 600 heures de vol dont 300 sur type et 20 heures dans les trois mois précédents (toutes sur type).

Les conditions météorologiques étaient les suivantes : CAVOK, vent du 160 ° / 6 kt, température - 5 °C, température du point de rosée 0 °C, QNH 1003 hPa.

L'aéroclub préconise le réchauffage préalable des moteurs dans le hangar à l'aide d'un séchoir électrique prévu à cet effet.

Conclusion

L'accident est certainement dû à l'application incomplète de la procédure de mise en route par temps froid, notamment l'absence de brassage de l'hélice.

¹ L'heure indiquée est l'heure locale.